

## Budget CCAS 2021

### Note de présentation

**1 – les dépenses de fonctionnement** : L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire et l'annulation de tous les rassemblements et sorties. Ainsi le budget du CCAS, bien que voté tardivement en juillet 2020 après une première mise à jour tenant compte de la crise sanitaire, n'a pu se réaliser et les ouvertures de crédits ont été annulées pour 6924.64 €. Le budget prévisionnel 2021 a été établi pour une année de fonctionnement « normale ». C'est pourquoi le prévisionnel 2021 est sensiblement identique au réalisé 2019.

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Dif 2019-2021
<b>Dépenses</b>	<b>30 500,10</b>	<b>17609,64</b>	<b>30164</b>	<b>-1,10%</b>
<b>011 charges à caractère général</b>	<b>19043</b>	<b>11476,51</b>	<b>20563</b>	<b>7,98%</b>
604 achats d'études et prestations	1735	819	3100	78,67%
60623 alimentation	138,71	0	150	8,70%
611 contrat de prestations de services	252	270	270	7,14%
6168 primes d'assurances	280,45	282,28	283	1,07%
6232 fêtes et cérémonies	13934,84	8230,23	13300	-4,56%
6247 transports collectifs	704	0	700	-0,57%
6281 concours divers	1998	1875	2760	38,14%
<b>012 charges de personnel</b>	<b>216</b>	<b>240</b>	<b>250</b>	<b>15,74%</b>
6451 cotisations Urssaf	216	240	250	15,74%
<b>65 autres charges gestion courante</b>	<b>7063,86</b>	<b>5893,13</b>	<b>9351</b>	<b>32,39%</b>
6558 autres contributions	351,3	351	351	0,00%
6561 secours	1160	1145,32	1500	29,31%
6562 aides	0	0	1500	
6574 subventions orga droit privé	5552,56	4396,81	6000	8,07%

➤ *Les charges à caractère général sont stables.*

- les projets dont la reconduction est envisagée : sortie des aînés, galette des rois, festivités de Noël, repas des bénévoles, les thés dansants. L'adhésion aux organismes d'aide à l'habitat, au Clic (guichet d'accueil, d'information et de coordination ouvert aux personnes âgées de + de 60 ans et à leur entourage), à l'Union nationale des CCAS sont reconduites pour 2021 en concours divers. A noter une

légère hausse sur cet article pour le CLIC dont la cotisation repose sur le nombre des plus de 60 ans et évolue chaque année en conséquence. De plus, le tarif est passé de 3 à 4€ \* 562 personnes âgées de plus de 60 ans. Enfin, l'achat de tickets cinéma pour les séances au BUXY de Boussy-Saint-Antoine dans la perspective de la revente à tarif préférentiel est positionné au budget.

➤ *Les charges de personnel* : reconduction de la cotisation accident du travail des bénévoles du CCAS qui assurent la livraison des repas à domicile, le transport à la demande, l'assistance aux personnes vulnérables etc...

➤ *Les autres charges de gestion courante* comprennent l'adhésion au fonds solidarité logement, les secours et les aides pour lesquels le conseil d'administration du CCAS a tenu à ouvrir des autorisations supplémentaires. Elles comprennent également les subventions aux associations telles que la SAGAD, EPISOL etc... Enfin, l'aide apportée aux familles au titre du coupon sport culture lancé au forum des associations 2020 sera renouvelée en 2021.

## 2 – les recettes :

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Budget 2021	Dif 2019-2021
<b>recettes</b>	<b>26919,1</b>	<b>22644,64</b>	<b>30164</b>	<b>12,05%</b>
<b>74 dotations et particip</b>	<b>23590</b>	<b>20000</b>	<b>29 000</b>	<b>22,93%</b>
7474 subvention commune	23590	20000	22 828	-3,23%
<b>75 autres produits de gestion courante</b>	<b>1934</b>	<b>614</b>	<b>1 000</b>	<b>-48,21%</b>
758 produit divers de gestion courante	1931	614	1500	-48,21%
<b>77 produits exceptionnels</b>	<b>495</b>	<b>1434,4</b>	<b>801</b>	<b>61,82%</b>
7713 libéralités reçues	495	1434,4	801	61,82%
<b>002 excédent antérieur reporté</b>	<b>400,1</b>	<b>596,24</b>	<b>5035</b>	<b>1158,44%</b>
002 excédent antérieur reporté	400,1	596,24	5035	1158,44%

Pour permettre la réalisation des projets CCAS, la commune verse une subvention de 22 828€.

Les autres recettes proviennent

- De la recette provenant des entrées au thé dansant, de la vente des tickets de cinema
- Des recettes du transport à la demande mais également de don. Pour 2021, il est à noter la dissolution de l'association des Anciens Combattants et le reversement de leur solde de clôture au CCAS.

L'excédent reporté de l'exercice antérieur, est quant à lui, de 5035€. Cet excédent s'explique par le fait que l'absence de recettes en provenance des manifestations et sorties a privé le CCAS de trésorerie. Aussi pour acquitter les factures, la commune a dû verser une subvention plus importante.